

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 28 MAI 2026

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Aurélie DUPERRIER, Nathalie HENRIOD, Elena MANZI RODRIGUES, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Théa OBERSON, Sarah PECK

Conseillères municipales

MM. Jean-Luc CAVALIERI, Alexandre CAVROIS, José NODA GONZALEZ, Serge PRADERVAND, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Conseillers municipaux

Conseil administratif

Mme Christine RAMBACH, Maire

M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif

M. Dominique NOVELLE, Conseiller administratif

Assiste et procès-verbaliste

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2026**
- II. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- III. **COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF**
- IV. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES**
- V. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE RELATIF À LA PARCELLE N° 815, 64, RUE DU VIEUX-FOUR (ACQUISITION ET TRAVAUX)**
- VI. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE RELATIF À LA RÉNOVATION DU REVÊTEMENT ET DES BORDURES DE LA PATIOIRE INLINE**
- VII. **BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**
ÉLECTION DES MEMBRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2026 AU 31 MAI 2027
- VIII. **MOTIONS**
- IX. **QUESTIONS ET DIVERS**

M. CHRISTIN, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et salue la présence M. Mickael BATISTA dans le public.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2026

Le Président informe que le procès-verbal n'est pas encore disponible et sera remis pour validation pour la prochaine séance du 18 juin 2026.

Mme MOULLET-BOUCHARDY s'étonne que la Commune paie un prestataire externe pour cette tâche et regrette que le procès-verbal ne soit pas remis dans les délais, tout en convenant que le délai était court, avec en plus des jours fériés.

Mme DUPERRIER informe n'avoir pas reçu de mail ou notification en lien avec la séance de ce soir. **Mme SNEIDERS** prend note et demande aux membres qui n'ont pas reçu de notification de l'informer afin de solliciter le Service Intercommunal informatique de l'ACG.

II. RAPPORTS DE COMMISSION

Le Président demande si des commissions ont siégé.

Aucune commission.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Président n'a aucune communication et passe la parole à **Mme RAMBACH**.

Conseil administratif

Rappelle qu'à la suite de la modification de la loi sur l'administration des communes (LAC), la fonction de Maire est partagée entre les trois membres de l'Exécutif, par rotation, au 1^{er} juin de chaque année. Donc, dès le 1^{er} juin 2026, c'est M. Dominique NOVELLE qui succèdera à Mme Christine RAMBACH à la fonction de Maire.

Mme RAMBACH ajoute qu'elle poursuivra son engagement au sein du Conseil administratif, continuera à travailler en collégialité afin d'assurer la continuité d'une gouvernance de qualité.

Planification des activités et usages du lac, du Rhône et de l'Arve Nant de Goy / courrier de MM. BOSSON et HENRIOD

Lors de la séance du 28 janvier 2026, MM. BOSSON et HENRIOD ont adressé un courrier au Conseil municipal concernant plus particulièrement le Nant de Goy. **Mme RAMBACH** ajoute que le Conseil municipal a délégué au Conseil administratif de les rencontrer, ce qui a été fait le 18 mars 2026.

Lors de la séance plénière du 28 janvier 2026, Mme RAMBACH avait informé le Conseil municipal que toutes les Communes avaient été invitées par le Canton, en 2025, à des ateliers au sujet de la planification des activités et usages du lac, du Rhône et de l'Arve et qu'une synthèse était en cours afin de mettre à jour les fiches du plan directeur cantonal.

Mme RAMBACH avait précisé que tous les services et partenaires compétents étaient présents pour soutenir les réflexions, notamment en termes de biodiversité, d'hydrologie, de sources de pollution, etc... Mme RAMBACH avait également ajouté l'existence d'un projet de l'observatoire du Rhône genevois conduit par l'HEPIA en 2025, dont les éléments saillants devront également être intégrés aux fiches du canton.

Mme RAMBACH informe que tous ces éléments ont été transmis à MM. BOSSON et HENRIOD. Le Conseil administratif s'attendait à une présentation d'un projet, ce qui n'a pas été le cas. MM. BOSSON et HENRIOD ont fait part de leur réel souhait en rapport avec une renaturation du Nant de Goy.

Mme RAMBACH ajoute, que la Commune a reçu récemment un courrier du Directeur général de l'office cantonal de l'eau au sujet de cette planification, y compris un document d'une centaine de pages, qui explique que le Canton souhaite se doter d'un outil de planification cantonal permettant à la fois de disposer d'une vision, à moyen et à long terme, des activités et usages sur le lac, le Rhône et l'Arve, en lien avec le plan directeur cantonal 2050, lui-même en cours de révision par l'Office de l'urbanisme. Tout ceci permettra de répondre à certaines questions pratiques et besoins d'arbitrages propres aux compétences de l'Office cantonal de l'eau et de ses partenaires. Après un important travail mené par le bureau URBAPLAN, depuis octobre 2024, ainsi que la tenue de trois ateliers participatifs et de onze entretiens, permettant de récolter des informations et de mettre en discussion certaines hypothèses auprès d'un large panel d'actrices et acteurs concernés.

Mme RAMBACH informe que ce printemps, la consultation technique a été ouverte à toutes les Communes pour consolider et finaliser cette étude de planification. Le Conseil administratif a rempli le formulaire et lit un bref résumé des réponses :

La Commune d'Aire-la-Ville souhaite qu'apparaissent dans les mesures les éléments relatifs à la Commune et qu'ils soient contextualisés, précisés et planifiés, que le plan directeur communal (PDCoM) soit considéré, notamment sur les trois points suivants :

- *Aménagement et entretien du petit port/débarcadère en aval du Pont de Peney*
- *Aménagement espace de baignade / lieu de détente en amont du Pont-de-Peney*
- *Renaturation / réaménagement paysager du canal du Nant de Goy.*

Aussi, conformément aux objectifs de la planification Léman Rhône Arve – Horizon 2050 et des mesures déclinées, la Commune accorde une attention particulière à :

1. ***L'installation d'une signalétique ambitieuse visibilisant les accès à l'eau et de la navigation/baignade sur le Rhône.*** *Il manque des indications d'informations claires et visibles de la proximité du barrage de Verbois (en amont) pour les usagers du Rhône.*
2. ***La qualité des eaux du Rhône (à hauteur du Pont-de-Peney) et de « La Gouille » (en aval du barrage de Verbois) mérite une attention particulière :*** *la Commune souhaiterait que des mesures régulières de la qualité de l'eau soient réalisées. Cela permettrait d'informer en tout temps tant les éventuels baigneurs que les usagers d'embarcations sur les risques — ou l'absence de risque — liés à d'éventuelles pollutions, provenant notamment en amont (des activités d'entreprises, telles que la ZIMEYSA, la démolition automobile, Givaudan..., ainsi que les stations d'épuration des eaux usées – STEP du Bois-de-Bay et STEP d'Aire).*
3. ***Le maintien d'une collaboration suivie avec la plateforme de l'observatoire du Rhône, pour le patrimoine bâti et paysager, en particulier en valorisant l'étude qu'elle a réalisée en 2025.***

Tous ces points sont en lien avec objectifs du plan directeur communal d'Aire-la-Ville (PDCom), décrits dans ses fiches de mesures

Mme RAMBACH ajoute que les personnes qui n'auraient pas accès au PDCom n'hésitent pas à la contacter.

Le Président passe la parole à **M. NOVELLE**.

Parcelle 1533 – Truchet

Le Conseil administratif a visité la parcelle et le hangar, le 26 mai 2026, en présence de M. HABEGGER (architecte), de Mme SNEIDERS (Secrétaire générale) ainsi que du courtier, M. DOMINGUES et d'un membre de la direction de l'entreprise TRUCHET.

La visite a permis de se rendre compte qu'il s'agit d'un bâtiment sain, avec une structure bois et un doublage en plots de ciment et des séparations. La zone vestiaire est également isolée, avec douche et complétée par un chauffage avec convecteurs. Le bâtiment est posé sur une dalle en ciment.

M. HABEGGER a confirmé la bonne facture du hangar et qu'il n'y aura aucune surprise particulière en cas de démolition du hangar.

Au niveau du contrôle OIBT, il a été demandé qu'un rapport récent soit remis. M. DOMINGUES (courtier) a confirmé qu'un contrôle de l'électricité sera réalisé dans les 15 jours et qu'un rapport OIBT sera remis.

Quant aux produits phytosanitaires stockés/utilisés sur site, ils sont entreposés dans des armoires, sous clés, et leur utilisation est conforme aux normes avec un bac de rétention. Les récents contrôles effectués par la SUVA ont été positifs. Il a également été confirmé que la nouvelle direction de CUENOD, entreprise certifiée ISO, est très sensible aux respects des directives en matière de sécurité.

Les engrais sont, quant à eux, bien rangés, à l'abri d'un couvert dans des sacs fermés.

M. NOVELLE informe que cette acquisition sera soumise au Conseil municipal, par délibération, lors de la séance du 18 juin 2026.

Le Président passe la parole à **M. APOTHLEOZ**.

Sapeurs-pompiers volontaires – 13 juin 2026

Rappelle que le samedi 13 juin 2026 aura lieu le 200^e anniversaire de la création d'un service de défense contre l'incendie à Aire-la-Ville. La manifestation aura lieu dans le préau de l'école et le programme est le suivant :

- 9h00-11h00 : exercice de la compagnie 202, ouvert à la population
- 11h00-11h30 : partie officielle
- 11h30-12h30 : apéritif offert à la population
- Dès 12h30 : repas pour les invités officiels

M. APOTHELOZ invite la population à prendre part à cette matinée.

Buvette – Cabane Thaiï

Informe que l'ensemble du mobilier extérieur a été changé et invite la population à venir s'installer pour découvrir ce nouveau matériel.

IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu le document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **le Président** lit et soumet au vote la délibération.

vu que conformément à l'art. 30 al.1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission finances du 27 avril 2026,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de **5'552'320.41 F** aux charges et de **5'335'258.62 F** aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à **217'061.79 F**.
3. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de **217'061.79 F**.
4. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de **881'749.90 F** aux dépenses et de **315'000.00 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **566'749.90 F**.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de **33'094'381.23 F**.

6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de **89'513.71 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexe : comptes annuels 2025 dans leur intégralité.

La délibération est acceptée par 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE RELATIF À LA PARCELLE N° 815, 64, RUE DU VIEUX-FOUR (ACQUISITION ET TRAVAUX)

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu le document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **le Président** lit et soumet au vote la délibération.

Exposé des motifs

Décompte – crédit de construction

Historique

- 2022
Le 5 décembre 2022, le Conseil municipal vote une délibération de CHF 2,6 millions en vue de l'acquisition de la parcelle 815, 64, rue du Vieux-Four (3 appartements, une grange et une écurie) et également pour divers aménagements.
- 2023
Dans l'édition du bulletin d'information de décembre 2023, la Commune informe la population de la création d'une surface commerciale (à la place de l'écurie) et ouvre les candidatures.
- 2024
Le 25 juin 2024, M. NOVELLE informe que la requête en autorisation de construire pour la création d'un salon de coiffure a été déposée et qu'il faudra certainement tenir compte d'un dépassement, situé en-dessous de 10% du montant de la délibération.
- 2025
Le 19 mars 2025, M. NOVELLE informe le Conseil municipal du dépassement de crédit. Les membres du Conseil municipal approuvent le lancement des travaux pour la création du salon de coiffure et la présentation d'une délibération pour le dépassement de crédit au moment de la présentation du décompte final.

Coût

	Vote crédits	2023	2024	2025	2026	coût total acquisition + travaux
Délibération CM du 05.12.2022	2'600'000.00					
10% suppl. CHF 2.5 mios CM du 19.03.2025 - information	250'000.00					
Acquisition + frais notaire, RF		2'380'600.00				2'380'600.00
Travaux (appartements + espaces communs + salon coiffure+ photovoltaïque)		203'431.52	26'324.45	227'695.72	9'937.40	467'389.09
Total	2'850'000.00	2'584'031.52	26'324.45	227'695.72	9'937.40	2'847'989.09

Conclusion

Conformément à la décision du Conseil municipal du 19 mars 2025, une délibération est soumise pour le dépassement de crédit.

vu l'exposé des motifs,

vu le crédit d'engagement de 2'600'000 F voté par le Conseil municipal le 05.12.2022 et approuvé par le département compétent le 04.02.2023,

vu le décompte final de travaux s'élevant à 2'847'989.09 F,

vu le rapport de la commission finances du 6 mai 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 247'989.09 F.

La délibération est acceptée par 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE RELATIF À LA RÉNOVATION DU REVÊTEMENT ET DES BORDURES DE LA PATIOIRE INLINE

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu le document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **le Président** lit et soumet au vote la délibération.

Exposé des motifs

Décompte – crédit de construction

Historique

- 2024
Le 11 décembre 2024, le Conseil municipal vote une délibération de CHF 100'000 en vue de la rénovation du revêtement et des bordures de la patinoire inline.
- 2025
Les travaux ont eu lieu pendant la pause estivale du Inline hockey club (IHC).

Coût

	Vote crédit	2025	Coût total
Délibération CM du 11.12.2024	100'000.00		
Travaux (revêtement, bordures, filets)		107'936.85	107'936.85
Total	100'000.00	107'936.85	107'936.85

Conclusion

Le coût supplémentaire de **CHF 7'936.85** est notamment dû à l'obligation, à la suite de l'agrandissement de l'emprise des filets de protection autour des bordures qui a bloqué l'ouverture de la porte d'accès au terrain, d'agrandir et sécuriser cette ouverture pour permettre l'accès de la balayeuse

vu l'exposé des motifs,

vu le crédit d'engagement de 100'000 F voté par le Conseil municipal le 11.12.2024 et approuvé par le département compétent le 11.02.2025,

vu le décompte final de travaux s'élevant à 107'936.85 F,

vu le rapport de la commission finances du 6 mai 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 7'936.85 F.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 11.12.2024.

La délibération est acceptée par 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

VII. BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION DES MEMBRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2026 AU 31 MAI 2027

Le Président quittera la Présidence à fin mai et demande qui se présente :

Présidence

Mme Véronique MOULLET-BOURCHARDY se présente comme Présidente pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition.

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Mme MOULLET-BOUCHARDY est élue comme Présidente pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Vice-Présidence

M. Alexandre CAVROIS se présente comme Vice-Président pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition.

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, M. CAVROIS est élu comme Vice-Président pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Secrétaire

Mme Aurélie DUPERRIER se présente comme Secrétaire pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition.

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Mme DUPERRIER est élue comme Secrétaire pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Les membres du Bureau, Mme MOULLET-BOUCHARDY, Présidente, M. CAVROIS Vice-Président, et Mme DUPERRIER, Secrétaire, sont félicités.

VIII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un souhaite déposer une motion.

Aucune motion.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président demande s'il y a des questions et divers.

Parcelle 1533 – Truchet

M. Pascal RAEMY remercie le Conseil administratif d'avoir tenu compte des remarques concernant l'acquisition de la parcelle. En effet, il s'est entouré de professionnels pour évaluer l'achat.

Mme Christine RAMBACH

Mme Sarah PECK remercie Mme RAMBACH pour sa fonction de Maire pendant cette première année de la législature. Applaudissements.

Sans autre commentaire, **le Président** clôt la séance à 20h25.